

**SITE : PORT HALIGUEN -
QUIBERON**

NOTE N°: 08/2016

Rédacteur : B. GUEZET

Port Haliguen
Tel : 02 97 50 32 63

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des
Installations Portuaires de Plaisance
PORT HALIGUEN – QUIBERON 18 mai 2016**

Pièce jointe : Document remis en séance + annexes

Présents :

Régis Pajot et Franck Noël : Représentants du Département du Morbihan

Bernard Hilliet : Maire de la commune de Quiberon

Arnauld DEVYS : Directeur adjoint Compagnie des Ports du Morbihan

Dominique Hérisset : Directeur de Port Haliguen-Quiberon, Compagnie des Ports du Morbihan

Benjamin Guézet : Directeur adjoint de Port Haliguen - Quiberon, Compagnie des Ports du Morbihan

13 Plaisanciers membres du CLUPIPP : (excusés : Alain Bigot et Michel Delignat)

M. Pajot rappelle le fonctionnement du CLUPIPP : pour être membre, il faut souscrire un contrat de plus de 6 mois. Il y a 141 personnes inscrites.

Un tour de salle permet à chacun de se présenter.

M. Hérisset présente le site portuaire et rappelle ses caractéristiques, sa capacité d'accueil, l'évolution de ses équipements, ainsi que le bilan de l'activité de l'année 2015 : contrats annuels et mensuels, bateaux de passage, manifestations nautiques, activité à terre, manutentions et gestion des emplacements.

M. Poitou évoque le cas des bateaux qui se trouvent sous contrat en bout de panne à Port Haliguen et s'interroge sur le fait qu'ils payent ou non le même prix que les autres bateaux alors qu'ils se retrouvent parfois avec un bateau à couple en saison. M. Hérisset lui répond qu'en effet, la tarification est la même et qu'une différenciation est compliquée à mettre en œuvre. Il précise que les situations où les bateaux se retrouvent avec une seconde unité à couple ne se rencontrent qu'une vingtaine de jours par an, en haute saison. Un autre usager ajoute qu'il existe des risques de collision plus importants pour un bateau en bout de panne lorsqu'un autre arrive ou sort du port. M. Devys remarque

que le risque d'incident sur catway par un bateau qui occupe l'autre partie du « box » existe aussi.

Un usager demande s'il est possible de replacer les bateaux dériveurs au début des pannes (tirant d'eau moindre) et positionner les quillards en seconde partie de panne. M. Hérisset lui répond que cela sera étudié dans le cadre de la restructuration des installations à flot.

M. Denoël souhaite savoir comment fonctionnent les réservations mensuelles, avec notamment la problématique de l'ouverture des inscriptions le 1^{er} juillet. M. Hérisset lui répond que les demandes de contrat mensuel peuvent aujourd'hui être transmises par mail, par courrier, ou en se déplaçant directement à la capitainerie. La situation n'est plus aussi tendue qu'auparavant (queues devant la capitainerie le 1^{er} juillet) et quasiment toutes les demandes mensuelles sont satisfaites.

M. Devys informe que Port Haliguen - Quiberon s'était inscrit en 2015 dans une démarche de labellisation GOLD ANCHOR. La fédération anglaise des ports de plaisance qui gère ce label a répondu favorablement. Suite à l'examen du dossier présenté par le port, la visite d'un auditeur et le passage d'un client mystère, le tout complété par un sondage auprès des usagers de Port Haliguen, le port a obtenu la labellisation avec 4 ancres d'or sur 5.

Il informe également que la nouvelle carte Plaisance Morbihan Premium est disponible à la capitainerie : Elle remplace la carte Passeport Escales et va permettre d'offrir progressivement de nouveaux avantages (points de fidélité)

M. Devys présente ensuite les investissements réalisés en 2015, en s'attardant sur le dispositif Windmorbihan qui comprendra bientôt 7 capteurs de vent (nouveaux capteurs au Sémaphore de la ria d'Étel et au phare de la Teignouse). Il détaille ensuite les projets d'investissements 2016, puis propose aux participants de découvrir l'annexe transmise avec le document de séance au sujet travaux de restructuration du port (5 phases).

M. Hérisset rappelle les dispositions pratiques du chantier (gestion des bateaux, solutions d'emplacements extérieures au port, organisation des travaux). M. Gouarin interroge sur la prise en charge financière des mises à terre des bateaux. M. Hérisset lui confirme que les manutentions seront financées par le port. Les plannings des déplacements de bateaux seront diffusés le plus tôt possible pour permettre aux plaisanciers de s'organiser au mieux.

M. Poitou s'interroge sur la desserte des travaux (engins, machines, matériaux...). M. Devys précise que tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les transits par la route. C'est pourquoi la construction du quai technique fait partie de la phase 1 du chantier, permettant aux navires d'accoster et de décharger facilement.

M. Le Guennec demande si les sondages effectués fin 2015 correspondent bien à la zone 1 du plan de l'annexe. M. Hérisset lui répond qu'en effet, des sondages complémentaires ont été effectués il y a quelques mois sur cette zone pour bien connaître la nature du sol.

En fin de présentation des projets 2016, un usager demande que la sécurité soit renforcée au niveau de l'échelle de la fosse de manutention. Il existe déjà des accessoires de

sécurité en haut de l'échelle (main de fer...), mais effectivement, à basse mer notamment, l'échelle n'est pas facile à utiliser. Ce point sera étudié pour mettre en place une solution adaptée.

M. Poitou souhaite que soient mises en place des lisses en partie basse de passerelle, afin de sécuriser le passage. M. Hérisset lui répond que les nouvelles passerelles seront équipées de la sorte.

M. Devys présente les nouveautés du Passeport Escale en 2016, avec 120 ports partenaires.

Il détaille ensuite le compte de résultat 2015 et le prévisionnel d'exploitation 2016 (document annexe). Un débat sur le prix du carburant se tient quelques minutes. Pour 2016, il est demandé que la marge annuelle obtenue sur la vente de carburant apparaisse dans le compte de résultat (environ 25 000 €).

A 16h00, la réunion s'achève. M. Devys remercie l'ensemble des participants pour leur présence active.